



PERMIS UNIQUE : RECOURS

Le Collège communal informe la population qu'**un recours a été introduit** par Maître Olivier DI GIACOMO, contre la décision du 25 novembre 2022 du Fonctionnaire délégué et du Fonctionnaire technique octroyant à la **S.A. SOLANO WIND**, Chaussée de Huy, 120 A, 1300 Wavre, le permis unique visant la **régularisation des travaux de construction et de l'exploitation du parc éolien existant de Pessoux**, sur un bien situé à **5590 Ciney, Nationale 4, cadastré**.

Toute personne intéressée peut consulter la demande de recours à l'Administration communale, service urbanisme, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne, **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be) du lundi au vendredi de 8h30 à 16h.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre Ier du Code de l'Environnement.

Hamois, le **19 janvier 2023**.

Par le Collège,

Le Directeur Général,

M. WILMOTTE

La Bourgmestre,

V. WARZÉE-CAVERENNE

